

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.					
				Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.	
10 h 47 »	5 » 45 » »	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.	
		7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	— » — »	4 h. 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 ^m soir.	
Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir				Train de foire. (Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.					

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT A LÉON GAMBETTA

CAHORS
1^{re} LISTE.

Le Conseil municipal de Cahors.....	10,000
Le Conseil municipal de Pradines.....	90
M. Eloi Béral, conseiller d'Etat.....	100
M. Lalaurie, pr. à l'Éc. nor. de Toulouse	10
M. Lurguie, prés. du trib. civil Cahors.	100
M. Jacquet, capitaine en retr. à Oran.	20
M. Gratiàs, concierge du tribunal.....	1
M. Graniou Alphonse, rue de la Mairie.	100
M. Pouzergues Fr., rue de la Banque..	2
MM. les employés de la préfet. du Lot.	100
M. Lurguie, vérif. de l'enr. et domaines	20
M ^{me} Ed. Adam, Paris.....	100
M. Dulac, pharmacien à Cahors.....	25
M. Cubaynes Pierre, horticulteur.....	5
M ^{me} Arnaud de l'Ariège.....	500
M. Verschave, négociant à Paris.....	20
Le cercle français de Poitiers.....	100
Société répub. d'appui mutuel du Lot, Paris	300
MM. les conseil. m. de Vouziers (Ard.)	44
MM. les employés de l'octroi de Cahors.	47
Total de la 1 ^{re} liste.....	11,684

Cahors, le 17 Février.

Nous donnons ci-dessous le texte complet de l'adresse qui a été présentée ces jours derniers au Président de la République, par les délégués

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (24) du 17 Février 1883.

LES COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Lorsque la jeune fille se présenta devant lui, il fut frappé de sa beauté : grande, élancée, ses formes développées lui donnaient l'air d'une femme.

La vie surabondait dans cette rayonnante créature.

Elle avait cette pâleur chaude des Italiennes, pâleur translucide, qui avive les chairs ; elle avait l'œil noir, les sourcils arqués, les cils noirs très-longs, une bouche un peu plus grande, de belles lèvres, des dents admirables, qu'elle montrait volontiers ; sa chevelure noire tombait sans ondulations, rappelant un peu la crinière des chevaux sauvages.

Béatrice travaillait au couvent parce qu'il le fallait, sans enthousiasme, pour passer le temps. La musique seule trouvait grâce à ses yeux.

Douée d'une belle voix de mezzo soprano dont le timbre sympathique, sonore, charmait tout le monde, elle chantait pendant des heures entières, sans fatigue ; le reste de son

de l'industrie et du commerce français.

Une adresse semblable qui s'autorise d'un si grand nombre de signatures, doit causer dans le pays l'effet le plus considérable.

Le Président de la République comprendra, nous l'espérons, combien il importe de remédier au plus tôt à une situation politique et commerciale qui tend chaque jour à devenir plus sombre.

Notre commerce et notre industrie sont menacés, il est temps d'y songer et de faire trêve à de mesquines querelles, pour s'occuper d'assurer une stabilité gouvernementale et de réformer un système économique désastreux pour le pays.

L'adresse ci-dessous est un premier avertissement.

Monsieur le Président, Nous venons au nom du commerce et de l'industrie nationale, appeler respectueusement votre attention sur la période critique que traversent en ce moment les affaires.

L'instabilité ministérielle dont nous souffrons a son contre-coup sur la situation économique du pays.

Au dehors, nos exportations diminuent, notre action extérieure et coloniale s'affaiblit, et l'étranger, tirant profit des exigences croissantes de la main-d'œuvre et de nos divisions, accapare peu à peu les industries qui étaient notre patrimoine et notre honneur ; à l'intérieur, les affaires se restreignent et la confiance diminue.

Profondément dévoués aux institutions républicaines, nous savons aussi que leur développement et leur durée sont liés à la prospérité commerciale, industrielle, agricole et financière du pays.

Or, cette prospérité serait compromise si la France voyait les crises s'éterniser, et si le Parlement continuait, par des débats stériles et passionnés, à ajourner des réformes pratiques, attendues impatiemment par la nation.

Le moment est venu pour les pouvoirs publics

savoir évoluait dans une demi-teinte très atténuée.

Sa nature indolente se plia difficilement au lever matinal du couvent.

Une fois installée chez son oncle, elle prit sa revanche : la matinée était fort avancée quand elle étirait ses beaux bras et faisait ouvrir les rideaux de sa fenêtre.

Diane ne comprenait pas cette paresse ; elle venait souvent, le matin, la tirer par les pieds ou lui envoyer des gouttes d'eau froide du bout de ses doigts.

Béatrice poussait des cris affreux, bondissait de son lit, se mettait à la poursuite du petit lutin, bien inutilement, du reste ; Diane rompue aux exercices fuyait rapide, se moquant des menaces de sa cousine.

Béatrice se prit d'une affection profonde pour la fillette ; la différence d'âge, très sensible entre elles, disparaissait.

Diane, mûrie par l'étude et le malheur, avait la raison d'une femme dans un corps d'enfant. Lorsqu'il arrivait aux deux cousines de discuter, l'enfant de douze ans l'emportait sur la jeune fille de dix-sept ans. Cette dernière lui disait souvent :

— Dans quel but, Diane, te charger la tête de toutes ces sciences masculines ; quel intérêt trouves-tu à discuter avec des hommes plus âgés que toi ? Ce serait plus amusant si nous avions ici un jeune homme ; la vie se colorerait tout de suite.

Diane secouait la tête.

— Mon chien me suffit, pas un homme

de s'accorder afin de constituer un ministère durable, résolu à défendre la République contre toutes les violences d'où qu'elles viennent, et décidé à aboutir.

Le jour où les représentants du pays ont remis entre vos mains la plus haute magistrature de l'Etat, la France laborieuse et républicaine a applaudi à leur choix comme à une suprême garantie d'ordre, de stabilité et de progrès.

Plus que jamais, elle compte sur votre fermeté et clairvoyance patriotisme pour hâter la solution d'une crise qui ne saurait se prolonger sans dommages irréparables pour les intérêts les plus vitaux de notre patrie et pour son prestige dans le monde.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'hommage respectueux de nos sentiments les plus dévoués.

Le président de la République paraît avoir été touché des plaintes des industriels français, car la Paix, qui passe pour être son organe, avoue que la crise ministérielle suspend dans une mesure déjà saisissable les transactions, le travail et la circulation des produits et qu'il est temps d'y mettre un terme.

S'adressant à la Chambre, la Paix ajoute :

« Il y a une question de patriotisme qui domine toutes les autres questions. La stabilité gouvernementale est pour le moment la première nécessité de la République. Il faut être aveugle pour ne pas le voir. Il faut être sourd pour ne pas entendre ces millions de voix qui s'élèvent de toutes parts : voix d'industriels, de commerçants, d'ouvriers, de travailleurs de tous ordres, pour protester contre les incessantes fluctuations de la politique, contre les incertitudes du lendemain, contre la succession des crises ministérielles. »

Evidemment, l'audace des réactionnaires ira croissante, si les crises ministérielles continuent à se succéder.

ne vaut sa compagnie à mes yeux.

— Que tu es drôle, enfant ! il est vrai que tu es encore un grand gamin, laisse venir les années, Kerdar ne te suffira plus pour savoir si tu es belle.

— Si ce n'est que pour cela, Kerdar me suffit, au contraire ; je suis laide, il m'aime comme je suis, peut-être que les autres n'en sauraient faire autant. Quant à mes amis, je défie les jeunes gens dont tu parles de me plaire, comme ils le font, avec leurs vastes connaissances, avec le charme de leur esprit.

— Mais, Diane, la vie ne consiste pas à apprendre ; il faut jouir : on ne peut se passer de bals, de fêtes, de danses ; tu ne penses pas à te servir de Schikler comme valseur, je suppose ?

— Pourquoi pas ? L'Allemand est né valseur ; il ferait peut-être bonne figure ; mais tu oublies Kerdar : vois un peu quel beau cavalier cela ferait.

Diane fit dresser Kerdar sur ses pattes de derrière : l'enlaçant de ses deux bras, elle essaya quelques tours de valse ; l'animal ne se prêtant pas facilement à cette nouvelle fantaisie, Kerdar et Diane allèrent rouler sur le tapis, à la grande joie de Béatrice, qui battait des mains devant ce résultat négatif, au point de vue du danseur.

Diane se releva en souriant, mais ne voulut pas recommencer ; elles convinrent de se servir mutuellement de cavalier. Paolo Sanzi fut assez bon pour tenir le piano et les faire danser : ce fut une joie pour toutes deux,

une nouvelle manière de se donner du mouvement.

XXIX

Les deux cousines continuèrent pendant quelque temps le cours de leur paisible vie ; un jour elles virent arriver sur la route une voiture de voyage, qui s'arrêta brusquement devant la porte de la maison Ristordi.

Ce fut un émoi dans le grand bâtiment. Férudier hêla le prince du haut de son observatoire, ainsi que le fait la vigie à bord d'un navire : César, ouvrant la fenêtre du salon, fut très-surpris en voyant descendre de la voiture un grand jeune homme de vingt-cinq ans environ, à la tournure élégante, accompagné d'un domestique ; derrière la voiture, plusieurs malles apparaissaient.

Le prince fronça le sourcil, ne comprenant rien à cette arrivée ; comme il était homme du monde avant tout, il alla au-devant de l'étranger, pensant qu'il devait se tromper.

Le jeune homme, se débarrassant d'un paletot de voyage, apparut en costume d'été, correct, à la dernière mode.

Tout en gravissant le perron, il jetait un regard dédaigneux sur la maison, murmurant entre ses dents :

Comme le fait également pressentir la Paix, ce n'est pas à M. Grévy seul qu'il appartient de remédier à la situation actuelle, mais à la Chambre qui, par ses contradictions et son peu d'esprit pratique, est impuissante à assurer la stabilité ministérielle.

On annonce que la démarche faite auprès de M. Jules Grévy par un certain nombre de représentants du commerce parisien, ne restera pas un fait isolé.

Dans les grandes villes commerciales, Bordeaux, le Havre, Rouen, etc., il est question d'envoyer des délégations analogues auprès du président de la République, pour lui demander la constitution d'un ministère capable d'inspirer entière confiance au pays.

Revue des Journaux

La République française

Croit que la difficulté survenue entre les deux branches du parlement aurait pu être écartée, en tout cas, dit-elle, elle ne peut maintenant être résolue que par la présence effective d'un ministère complet.

Le Journal des Débats

Estime que la caractéristique de la situation actuelle c'est que chacun voit le mal dont nous souffrons, que chacun aussi indique le remède et qu'il suffirait d'un peu de volonté et de clairvoyance pour guérir le mal et pour tout faire rentrer dans l'ordre.

Après toutes les fautes qui ont été commises, ajoute-t-il, une faute plus grave serait de faire attendre indéfiniment aux Chambres le moyen de réparer le passé, de refuser plus longtemps à la France la sécurité dans le présent et la confiance dans l'avenir. Il n'est pas un bon citoyen qui n'attende comme une délivrance, comme le terme d'un mauvais rêve la constitution d'un vrai ministère.

(A suivre)

Le Rappel :

Dit qu'un ministère d'extrême gauche a beau lui convenir ; il sait bien qu'il est tout à fait inutile d'en proposer la constitution et qu'un ministère libéral n'est pas beaucoup plus possible. Il faut donc subir la règle parlementaire, ajoute-t-il, et prendre un ministère autoritaire.

Le Figaro :

Souhaiterait de grand cœur que le projet Floquet fût adopté par la Chambre, car certainement, le Sénat ne le voterait point et nous serions débarrassés pour quelque temps de cette question des prétendants.

Le Voltaire :

En répondant aux délégués du Commerce, M. Grévy a dit qu'il chercherait par tous les moyens, à porter remède à l'état actuel des choses.

S'il le désire réellement, il faut qu'il cherche la cause première du mal ; et, s'il la cherche, il la trouvera certainement très près de lui.

Le XIX^e Siècle :

Approuve la pétition des commerçants au Président de la République et dit que c'est à la Chambre qu'elle devrait s'adresser.

Elle déclare que toute la question est de savoir si la Chambre se convertira si elle est capable d'un retour aux idées saines ou si elle est frappée d'une infirmité incurable.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 Février.

M. Marcou dépose, et, sur l'ordre de la Chambre, donne lecture du rapport de la commission, chargée d'examiner le projet de loi relatif aux membres des familles qui ont régné en France.

Le projet du Sénat ne satisfait personne. La commission a repris la proposition Floquet et en propose l'adoption. La chambre ordonne la discussion immédiate.

M. le président fait remarquer que ce n'est pas absolument la proposition Floquet qui est reprise par la commission, mais bien la proposition Madier-Montjau.

M. Floquet. — Je ne puis adhérer aux conclusions de la commission. Il faut chercher une solution nouvelle, un projet transactionnel pouvant obtenir l'adhésion de la majorité sénatoriale.

Le projet adopté par le Sénat compromettant les intérêts de la République, reste donc la proposition Barbey.

On peut s'entendre sur ce terrain.

M. Mézières. — Il existe au Sénat une majorité en faveur du projet Say-Waddington. On s'étonne que ce projet n'ait pas à la Chambre les honneurs de la discussion.

Le pays a hâte de sortir de cette période de malaise où il se trouve.

Ce qui est à craindre, c'est la prolongation de la crise.

M. Madier-Montjau répondra seulement à M. Floquet.

L'orateur fait l'historique de la question. Il n'a accepté la proposition Fabre que par crainte de renverser le ministère et de mécontenter le Sénat.

Cependant, il n'y a plus de ministère, et l'on reste en présence des propositions Floquet et Barbey. Il y a deux partis à prendre : abdiquer devant le Sénat, ou répondre au radicalisme réactionnaire par le radicalisme républicain.

Il faut répondre violemment et attendre le Sénat qui cédera, ou bien un jour viendra où il sera permis de crier au tribunal du Congrès : Sus au Sénat ! (Applaudissements à gauche, protestation à droite.)

M. le Président. — Je prie l'orateur d'expliquer ces termes, car il me semble avoir excédé son droit.

M. Madier-Montjau. — J'ai seulement voulu dire que je demandais au Congrès d'en finir avec le Sénat. (Exclamation !)

La discussion est close, on passe à la discussion des articles.

M. Proust expose qu'il reprend à titre d'amendement les deux premiers articles de la proposition Barbey.

L'orateur propose donc l'adoption de la proposition Barbey, sauf l'article 3, relatif à la mise en disponibilité.

Il est à espérer que le Sénat s'y ralliera. (Applaudissements à gauche.)

M. Girault. — Il faut en finir. Ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait de ne rien faire, pour ne pas inquiéter par un conflit le pays qui approuverait la Chambre.

Il faut voter la proposition Floquet ou ne rien voter.

M. Pelletan dit qu'on peut voter la proposition Barbey, pour éviter un conflit ; mais cette proposition n'est pas une solution.

Les princes ne sont pas assez naïfs pour afficher leurs prétentions.

M. Martin Feuillée défend l'amendement. Voter la proposition Floquet ou rien, c'est la chose.

Bien que le gouvernement n'ait pas le droit d'expulser administrativement les princes, il vaut

mieux une loi écrite. Autrement on verra des prétendants réunir des partisans, et poser leur candidature au trône. (Bruits, protestations.)

Le pays ne peut supporter un pareil état de choses.

En reprenant sa proposition, M. Floquet a voulu jeter un défi au Sénat et commencer une campagne de révision par l'agitation.

L'orateur pensait au contraire qu'il fallait répondre par une concession aux efforts des républicains du Sénat. (Applaudissements à gauche.)

M. Marcou. — On ne peut appartenir à une famille royale déchu sans compléter.

La présence des princes d'Orléans est un danger.

La proposition Barbey ne répond pas aux besoins de la situation. Nous avons affaire à des gens trop habiles pour se compromettre. (Bruits et protestations.)

Il faut prendre un parti énergique. Il y va du salut de la République.

M. Devès, garde des sceaux, déclare que le gouvernement accepte le contre-projet défendu par M. Martin Feuillée. (Bruits.)

M. Janvier de la Motte. — Les actes et les paroles des républicains sont trop souvent en contradiction.

Après l'atteinte portée à la propriété dans la personne des congrégations, on veut aujourd'hui porter atteinte à la liberté des princes ; on veut pouvoir les frapper sans qu'ils aient rien fait.

Mais, où s'arrêtera-t-on ?

Il y a des gens qui veulent étendre la suspicion aux princes de la finance et aux chefs de notre armée. La République craint que le pays l'abandonne ! (Applaudissements à droite. Aux voix !)

La clôture ; mise aux voix, est prononcée.

Vote du contre-projet Barbey

ARTICLE PREMIER

« Un décret du président de la République, rendu en conseil des ministres, pourra enjoindre à tout membre d'une des familles ayant régné en France, et dont les manifestations ou les actes seraient de nature à compromettre la sûreté de l'Etat, de sortir immédiatement du territoire de la République. »

L'article premier du contre-projet de MM. Martin Feuillée et Proust (ex-amendement Barbey) est adopté par 326 contre 188.

M. Laroche Joubert. — Cette loi n'a d'autre résultat que de prouver que la République ne peut rien sans des lois d'exception.

Il n'y a qu'un moyen de rétablir la paix dans le pays c'est de le consulter sur la forme du gouvernement qu'il entend se donner.

Mgr Freppel vient protester au nom de l'Alsace-Lorraine qui doit au souverain dont on veut frapper les descendants l'honneur d'être Française. (Bruits divers.)

Je proteste contre la proscription des membres de la famille de Louis XIV. (Très bien à droite.)

C'est à la Maison de France qu'on devait les provinces perdues. C'est une ingratitude de frapper ces princes. Leur proscription serait une injure au drapeau voilé de noir qui enveloppe l'Alsace-Lorraine.

ARTICLE DEUXIÈME

« Toute personne énoncée à l'article précédent qui, après avoir été conduite à la frontière, et être sortie de France par suite des mesures susdites, y serait rentrée sans autorisation du gouvernement, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement d'un an à cinq ans. Après l'expiration de sa peine, elle sera reconduite à la frontière. »

L'article 2 est adopté par 314 voix contre 145.

L'ensemble du projet, mis aux voix, est adopté par 342 voix contre 182.

M. Laisant demande à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre relativement à la situation des princes dans l'armée. C'est le complément nécessaire de la discussion précédente.

M. le Ministre de la guerre. — Je suis tout prêt à répondre.

Plusieurs membres demandent le renvoi à huit jours.

Le renvoi à huit jours est adopté par 324 voix contre 185.

Samedi, séance publique.

SÉNAT

Séance du 15 février

Le Sénat adopte le projet d'arrangement entre la France et la Grande-Bretagne pour déterminer les limites des possessions respectives des deux puissances sur la côte occidentale de l'Afrique.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération du régime des eaux.

M. Cuvinot lit le texte de la rédaction nouvelle de l'article 8. Le propriétaire du fonds sur lequel jaillit une source est tenu de rendre à leur cours naturel, à la sortie de son héritage, les eaux qu'il n'aura pas utilisées ou absorbées dans les limites de cet héritage. Toutefois, s'il s'agit d'une source obtenue dans les conditions prévues par l'article 4, le propriétaire conserve pendant 30 ans le droit de la détourner à son profit.

M. le rapporteur propose d'adopter une modification.

M. Clément combat la nouvelle rédaction, qui, selon lui, consacrerait la négation du droit de propriété.

M. Bernard reprend l'article 6 du projet primitif.

M. Buffet demande le maintien de la législation actuelle.

M. de Gavardie défend l'article 6 du projet primitif du gouvernement.

M. Philippe, commissaire du gouvernement expose que le gouvernement a pris l'engagement d'adopter la nouvelle rédaction du projet de la commission.

Sur la demande de M. Béranger, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Marcel Barthe demande l'urgence sur le projet qu'il a présenté et relatif aux provocations contre la sûreté de la République.

L'urgence n'est pas adoptée.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Mairie de Cahors

An moment de la distribution des feuilles d'impôt il n'est pas inutile de faire connaître aux contribuables qu'à la suite d'un vote du Conseil général, les quatre contributions sont augmentées de cinq centimes pour réparations de routes et chemins.

Les contribuables du département trouveront dans cet acte l'explication de l'augmentation légère de leurs contributions.

Par contre, le maire a fait, en temps utile, une réclamation pour obtenir le dégrèvement des vignes phylloxérées dans la commune. Il y a tout lieu d'espérer que satisfaction sera donnée à cette juste réclamation.

Par décret rendu par le président de la République sur la proposition du ministre des finances, ont été nommés :

Receveur particulier des finances de Dinan (Côtes-du-Nord), M. Trentesaux, receveur particulier à Gourdon, en remplacement de M. Spire, appelé à d'autres fonctions.

Receveur particulier des finances de Gourdon (Lot), M. Robert, receveur particulier à Brignoles.

M. Jean de Bercegol du Moulin, ancien maire de Bélaye, chevalier de la Légion d'honneur, père de M. le chanoine Camille de Bercegol du Moulin, curé de Notre-Dame, vient de s'éteindre à Cahors dans sa centième année. Ce superbe et aimable vieillard a conservé jusqu'à sa dernière heure la plénitude de ses facultés.

Personnel de l'instruction primaire.

Liste de mérite (1^{er} et 2^e 8^e).

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

1^{re} Circonscription

MM^{mes}

- 1 Tressens, institutrice à Cabrerets.
- 2 L. Loubéjac, — à Pradines.
- 3 S^r Foussac, — à St-Cernin.
- 4 S^r Bauzières, — à Mercuès.
- 5 Lacoste, — à Laroque-des-Arts.
- 6 Bec, — à Calvignac.
- 7 Salignes, — à Cours.

2^e 8^e

- 8 Combarieu, — à Trespoux.
- 9 S^r Tréneule, — à Belfort.
- 10 Lacombe, — à Labastide-Marnhac.
- 11 S^r Pradel, — à Limogne.
- 12 S^r Viguié, — à Artix (Sénaillac.)
- 13 S^r Lasfargues, — à Yaylats.
- 14 S^r Alric, — à Blars.

2^e Circonscription.

1^{er} 8^e

- 1 S^r Plessis, — à Puy-l'Evêque.
- 2 S^r Laroque, — à Albas.
- 3 Naves, — à Labastide-du-Vers.
- 4 S^r Bex, — à Luzech.
- 5 S^r Courtil, — à Catus.
- 6 Métayer, — à St-Daunès.
- 7 Cournot, — à Fargues.
- 8 S^r Bleyt, — à St-Vincent.
- 9 Lachière, — à Marmignac.
- 10 Vidal, — à Bagat.
- 11 S^r Larnaudie, — à Sauzet.

2^e 8^e

- 12 S^r Rigal, — à Prayssac.
- 13 S^r Gailhac, — à Vire.
- 14 Coutrix, — à Pescadoire.
- 15 S^r Violle, — à Monteléra.
- 16 Cagnac, — aux Roques.
- 17 Souques, — à Lasbouygues.
- 18 S^r Larive, — à l'Hospitalet.
- 19 Ménauge, — à Parnac.

- 20 Raujols, — à Moussac.
- 21 Rey, — à St-Pierre-Lafeuille.
- 22 Montagnac, — à St-Martin-le-Redon.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

1^{er} 8^e

- 1 Morinos, — à Thémines.
- 2 Boutarie, — à St-Félix.
- 3 S^r Bordes, — à Comiac.
- 4 Brajat, — à Faycelles.
- 5 Pradelle, — à Gagnac.
- 6 S^r Baudouin, — à Cornac.
- 7 Puniel, — à Capdenac.
- 8 Vic, — à Latronquièrre.
- 9 Pompidou, — à Bannes.
- 10 S^r Cassan, — à Cahus.
- 11 Mayrand, — à Linac.
- 12 S^r Cazal, — à Reyrevignes.
- 13 Bousquet, — à St-Céré.

2^e 8^e

- 14 S^r Clamagirand, — à Espeyroux.
- 15 Asfaux, — à Calviac.
- 16 Cornède, — à Cadieu.
- 17 S^r Pechmagré, — à Aynac.
- 18 Cazal, — à Sénaillac.
- 19 S^r Bros, — à Terron.
- 20 Bouygues, — à Camboulit.
- 21 Melou, — à Lissac.
- 22 Lacalmontie, — à Planioles.
- 23 Lafon Maria, — à Lunan.
- 24 Cépède, — à Mayrinhae-Lentour.
- 25 Boutaud, — à Lacapelle-Marival.
- 26 S^r Lury, — à Bretenoux.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

1^{er} 8^e

- 1 Reyne Marie, — à Souillac.
- 2 Gary Zélie, — à Gourdon.
- 3 S^r Gérard, — à Payrac.
- 4 Bernard, — à Cressensac.
- 5 Ruard, — à Baladou.
- 6 S^r Barrès, — à St-Chamarand.
- 7 Cocula, — à Concorès.
- 8 S^r Cangardel, — à Gramat.
- 9 S^r Bach, — à Alviac.
- 10 S^r Ayrolles, — à Thégra.

2^e 8^e

- 11 S^r Maury, — à Rocamadour.
- 12 S^r Leconte, — à Martel.
- 13 S^r Fraysse, — à Salviac.
- 14 S^r Cafoulin, — à Vayrac.
- 15 S^r Lalo, — à Bétaille.
- 16 S^r Coissac, — à Strenquels.
- 17 Bonnet M., — à Condat.
- 18 Jardel Urs., — à Rouffillac.
- 19 S^r Alibert, — à Labastide-Murat.
- 20 S^r Fraysse, — à Montfaucon.

BACCALAURÉAT

La session extraordinaire de mars-avril, prescrite par l'arrêté du 13 janvier 1883, pour le baccalauréat ès-science complet et restreint, et pour le baccalauréat ès-lettres (2^e partie), se fera dans l'Académie de Toulouse, dans les conditions déterminées par l'arrêté du 6 juin 1882.

Les épreuves auront lieu aux dates ci-après indiquées :

Épreuves écrites. — Baccalauréat ès-science complet et restreint, et baccalauréat ès-lettres (2^e partie).

Épreuves orales. — A partir du 12 mars 1883.

Les compositions écrites se feront pour le baccalauréat ès-science complet et restreint et pour le baccalauréat ès-lettres (2^e partie), le lundi 5 mars, dans chacun des chefs-lieux des huit départements du ressort académique : Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse.

Le ministre de la guerre a prescrit aux commandants de corps d'armée de suspendre l'exécution de la circulaire de son prédécesseur, en date du 5 janvier, qui ordonnait, par mesure d'économie, l'envoi en congé de vingt pour cent des hommes présents sous les drapeaux.

Il est probable que la situation sera exposée aux Chambres et qu'un crédit supplémentaire sera demandé, de manière à ne pas réduire l'effectif.

Archéologie

Une commission de la Société archéologique de Montauban est allée visiter, ces jours derniers, la briqueterie de Saola, près La Française. Dans des terres de la plaine, formées par les alluvions de l'Aveyron et du Tarn, on a trouvé le squelette d'un cheval et divers objets, des plaques de bronze, un mors, des boucles, une monnaie grecque.

A deux mètres ou deux mètres cinquante de profondeur, la commission a reconnu l'existence de plusieurs foyers de l'âge de la pierre polie,

contemporains de ceux du Verdier, près Montauban.

A un mètre cinquante du sol, on distingue aussi sur plusieurs points, des charbons et débris de poterie. On a trouvé, après quelques fouilles, une lame de sabre en fer, une lame de couteau, divers objets en bronze, une agrafe et une sorte de poinçon. La commission a pu aussi enlever deux vases entiers en terre rouge mêlée de sable et qui contenaient des débris d'ossements, des cendres et même un second vase placé dans le premier.

Les membres de la commission pensent qu'on se trouve en présence de plusieurs de ces sépultures appelées par les archéologues sépultures à ustion.

Cour d'Assises du Lot

Audience du 14 février

Affaire Verdier. — Vols,

Verdié est un accusé modèle; il a commis dans la nuit du 20 au 21 novembre deux vols à Baynac: une montre en or avec chaîne, au préjudice de M. de Marcillac et plusieurs paires de sabots appartenant au sieur Ratié, et il vient aujourd'hui simplifier la tâche de la justice en avouant tout bonnement ses larcins, ainsi que les circonstances aggravantes de nuit, de maison habitée, d'escalade et d'effraction extérieure et intérieure qui ne sont pas de nature à atténuer son cas.

Le jury, tenant compte de ses aveux, admet les circonstances atténuantes, et la peine de 5 ans de prison est prononcée contre Verdié qui a été fort habilement défendu par M. E. Depeyre.

Ministère public: M. Treilles substitut.

La création d'une recette simple des postes, est autorisée à Leyme.

Revue Agricole

Serions-nous à la veille de pouvoir combattre efficacement le fléau qui roïne en ce moment nos vignobles?

C'est ce qu'il semble résulter d'une pétition adressée à la Chambre des députés par M^{me} de Bompard, à Paris.

Voici, du reste, ce que contient l'*Officiel* à ce sujet. Nous citons l'extrait du rapport de M. Lombard, député, qui était chargé de le présenter:

« Dans une lettre écrite à M. le président de la Chambre, M^{me} de Bompard prétend avoir trouvé dans la plantation du fraisier le moyen de préserver la vigne des ravages du phylloxera.

« Le trombidion du fraisier serait l'ennemi victorieux de ce dernier.

« Malheureusement, M^{me} de Bompard n'apporte aucune preuve de ses affirmations. Elle a oublié de faire légaliser sa signature. Cependant, tenant compte de l'importance du sujet et d'une nouvelle communication dans laquelle M^{me} de Bompard apporte de nouveaux documents à l'appui de sa thèse, la 9^e commission propose de renvoyer la communication de M^{me} de Bompard à M. le ministre de l'agriculture.

« Le renvoi est adopté. »

Panique de bétail.

On écrit de Sainte-Foy, à la *Petite Gironde*.

Les paniques du bétail se renouvellent dans les foires. A Villeneuve-de-Doros elles ont occasionné des accidents très fâcheux. On dit que des personnes sont mortes des suites des blessures qu'elles ont reçues.

Mardi, 13 courant, les mêmes paniques ont troublé la foire de Vélignes (Dordogne). Il paraît que les malfaiteurs qui occasionnent ces paniques à l'aide de certaine poudre propre à faire naître l'épouvante chez les bestiaux, ont profité de la bagarre pour voler deux montres en or.

On a tort de se rassurer trop vite dans les endroits où se tiennent les foires.

L'année dernière, à la suite de ces mêmes paniques, la gendarmerie avait pris des précautions dans certaines localités pour prévenir ces désordres, et, depuis quelque temps, ils ne s'étaient pas reproduits. Mais les perturbateurs ont

recommencé leurs tristes exploits aussitôt qu'ils ont vu que la vigilance des autorités s'était endormie.

Vignes américaines.

La *Petite Gironde* publie la lettre suivante qui intéresse la viticulture:

« Vous avez publié, dans votre numéro d'avant-hier, l'ordre du jour d'une séance de la Société d'agriculture annonçant une communication de moi: un cas de mort de vigne américaine.

« Les termes de cet ordre du jour, que je n'avais peut-être pas suffisamment pesés ont causé une certaine émotion dans le monde des viticulteurs et j'ai reçu à ce sujet de nombreuses demandes de renseignements.

« Je viens d'avoir l'avantage d'exposer à mes collègues, dans la séance d'aujourd'hui même, le cas tout à fait accidentel et exceptionnel — cas isolé — dont il s'agissait, et cela m'a fourni l'occasion non-seulement de faire disparaître les quelques doutes qui s'étaient manifestés, mais encore de confirmer, une fois de plus, la résistance persistante, chez moi, de tous les cépages américains que je cultive depuis sept ans à Langoiran.

« Le cas unique que signalait l'ordre du jour n'était même, en réalité, qu'un cas de mort apparente, due tout simplement à un double étranglement resté inaperçu et causé par deux anneaux de fil de fer très mince ayant servi d'attaches à des étiquettes tombées. La tige avait été ébranlée et elle dépérissait; mais les racines, ainsi que cela a été constaté à l'arrachage, se disposaient à émettre de nouveaux rejets, des plus vigoureux.

« C'est le seul pied de vigne américaine qui ait chancelé dans mes cultures.

« Je me borne à ces quelques lignes et je vous serai bien reconnaissant de m'aider à dissiper les craintes tout à fait chimériques qu'avait fait naître la publication de cet ordre du jour dans votre journal, craintes dont il n'est assurément resté aucune trace dans l'esprit de tous ceux de mes collègues de la Société d'agriculture qui m'ont fait l'honneur de m'entendre à la séance d'aujourd'hui. »

Agréé, etc.

J. DELBRUCK.

Langoiran, 44 février 1883.

Mort aux rats. — Sous ce titre, le *Petit provençal* rapporte le fait suivant:

« Un des capitaines marins les plus ingénieux du port de Marseille vient de trouver un moyen de détruire les rats qui infestaient son navire et qui dévoraient toutes les provisions. Il prend un baril de farine vide, il place au-dessus un couvercle d'un diamètre un peu moindre que celui du baril en le maintenant par deux pointes opposées, à droite et à gauche. Sous le centre, il place un crochet auquel il suspend un morceau de lard grillé et odorant. Les rats sautent sur le couvercle qui bascule sous leur poids et ils tombent au fond du baril d'où ils ne peuvent plus sortir, les parties intérieures étant bien unies et enduites de suif. Alors, massacre général! »

La Cour de cassation a rendu récemment un arrêt concernant l'exercice de l'art vétérinaire, qui offre un certain intérêt.

La Cour a décidé, en substance, que l'art de guérir les animaux peut être exercé librement par toute personne. Mais le titre de vétérinaire n'appartient qu'à ceux qui, après avoir fait des études professionnelles dans les écoles spéciales, ont obtenu un diplôme.

L'usurpation de ce titre, alors même qu'elle n'est accompagnée d'aucune circonstance aggravante, constitue un fait illicite pouvant rendre son auteur responsable des dommages-intérêts envers les vétérinaires brevetés qui en ont souffert un préjudice.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 10 au 17 février. 1883.

Naissances.

Courtès, Maurice, rue Brives.
Raynaud, Marie, St-Barthélémy, 3.
Arthous, Edouard, rue des Badernes, 25.
Alazard, Louis, rue Portail-Alban, 20.

Mariages.

Héraud, Jean et Gonzalès, Marie.
Chauvel, André et Delbreil, Marie.

Neulat, Philippe et Malaret, Marguerite.

Décès.

Périé, Victor, cultivateur, 70 ans, rue Mascoutou, 10.
Galiat, Alexandre, 58 ans, (hospice).
Chanut, Antoine, cultivateur, 76 ans, aux Durands.
Mostolat, Augustine, s. p., 79 ans, boulevard Gambetta.
Dantony, Jeanne, s. p., 70 ans, rue Fondue-Haute, 18.
De Bercegol du Moulin, Jean, ancien maire, 100 ans, à St-Georges.
Faurie, Louise, s. p., 25 ans, rue Batut, 4.

UNE BELLE PRIME

M. Ferrand, éditeur, à Besançon, offre en ce moment une série de primes extraordinaires consistant en montres de tout genre.

Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté de ces primes, adressez-lui un mandat-poste de vingt-cinq francs, et vous recevrez franco à domicile par la poste:

UNE FORT BELLE MONTRE

EN ARGENT

Double cuvette argent 18 lignes, à cylindre, 8 rubis, très-élégante et très-solide. Cette montre est vendue partout 50 fr. au minimum. Elle n'a rien de commun avec les articles de pacotille si répandus aujourd'hui. Elle est garantie cinq ans, et toute personne qui, après l'avoir reçue, la trouverait inférieure à son attente, peut la retourner et en exiger le remboursement. Il est impossible de trouver mieux et à meilleur marché, à moins de sortir des articles soignés, à moins de tomber dans la catégorie des *clous* qui ne marchent que quelques mois et ne peuvent même pas être réparés, à cause de la mauvaise qualité des matières premières employées.

Si l'on désire que la montre soit très-petite (modèle pour dames) il faut ajouter cinq fr., soit en tout 30 fr. Pour recevoir franco à domicile par la poste, adresser un mandat de vingt-cinq fr. (ou de trente fr. s'il s'agit d'une montre de dame) à M. Ferrand, éditeur, rue Morane, 9, à Besançon (Doubs).

Dernières Nouvelles

Lepelletier, directeur du Crédit de France, a été arrêté dans la matinée.

La *Patrie* dit qu'il est question d'une interpellation relative à l'imprimerie du journal de M. Wilson, à Tours, la *Petite France*.

La *Paix* demande aux députés de faire le sacrifice de leurs ambitions et de leurs vœux personnelles, pour assurer la stabilité du gouvernement.

Le *Figaro* dit qu'après le vote de la commission il n'y a ni gouvernement, ni ministère, ni majorité possible.

Paris, 16 février.

La crise ministérielle n'est pas changée.

Il est broit d'un duel entre MM. Arène et Goblet, à la suite de l'incident de la séance d'hier.

SÉNAT

Séance du 16 février.

Lois de proscription.

M. Devès dépose le projet voté par la chambre sur les prétendants et demande l'urgence, qui est déclarée.

Le projet est renvoyé à la commission précédemment saisie.

M. le président invite la commission à se réunir immédiatement.

La séance est suspendue.

La séance est reprise à trois heures.

M. Allou lit le rapport de la commission et termine ainsi:

Comment les dispositions de votre commission auraient-elles pu changer? Elles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient hier. Ce qui la blessait par-dessus tout, c'était le pouvoir arbitraire conféré au gouvernement, qu'on laissait maître absolu de disposer à son jour et à son heure de la liberté individuelle d'un certain nombre de citoyens; c'était la crainte des entraînements où pouvait conduire un premier pas dans cette direction.

Votre commission retrouve tout cela dans le projet nouveau. Nos convictions ne sauraient être mobiles et changeantes quand elles sortent de la profondeur de la conscience, et qu'elles sont inspirées le sentiment le plus élevé du droit.

Nous avons l'honneur de proposer le rejet pur et simple du projet, et de demander la discussion immédiate.

Cris: A demain! à demain!

Après pointage, le renvoi à demain est adopté par 138 voix contre 130.

Paris, 16 février soir.

Ni la soirée d'hier, ni la matinée d'aujourd'hui n'ont apporté aucun changement dans la situation. Ni M. de Freycinet, ni M. Jules Ferry ne se sont rendus à l'Élysée.

Les listes que l'on a mises en avant ne reposent sur aucune donnée résultant des faits.

Ce qui est acquis, c'est que M. Jules Grévy a reçu ce matin un certain nombre de sénateurs et de députés, avec lesquels il s'est entretenu de

la situation et à qui il a exprimé son intention formelle de faire tendre tous ses efforts à la formation d'un cabinet ramenant le calme dans le Parlement et la confiance dans le pays.

A l'heure actuelle, aucun personnage politique n'a reçu du président de la République la mission de constituer un ministère, et rien ne sera fait dans ce sens avant que la loi sur les princes ne soit votée par les deux Chambres.

Bourse de Paris.

Cours du 17 Février.

Rente 3 p. %	79.50
— 3 p. % amortissable	80.70
— 4 1/2 p. %	110.00
— 5 p. %	114.35

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

Suivant exploit du ministère de Calmégane, huissier à Cahors, en date du quinze février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, la dame Philomène Marmande, sans profession, épouse du sieur François Cayrel, domiciliée avec ce dernier au Mas de Serris, commune de Nuzéjols, ayant constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors M^e L. Bousquet, licencié en droit, demeurant en ladite ville, rue Fénélon n^o 7.

A formé contre ledit François Cayrel, son mari, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué de la demanderesse soussigné.

Cahors, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé: L. BOUSQUET.

BIBLIOGRAPHIE

ROCAILLES

Par Francis Maratuech.

La plupart des revues littéraires et plusieurs grands journaux de Paris ont signalé l'apparition et fait le plus grand éloge du premier livre sorti de la plume brillante de jeunesse et de talent de notre compatriote M. Francis Maratuech.

« Ces *Rocailles*, dit M. Léon de la Brière dans l'*Union*, assemblées par un poète, se composent de vers, de prose, de nouvelles historiques, de légendes; de toutes ces efflorescences brillantes, spontanées, qu'enfantent, inégales et variées, une terre jeune et ensoleillée, une âme exubérante et riche.... »

« L'auteur aime son sol natal, il chante son vieux Quercy aux bases granitiques, ses landes grises, ses tumulus fleuris, ses vieux remparts gaulois, ses légendes rudes et ses preux d'autrefois. Et puis il a des histoires d'hier bien émouvantes aussi, écrites avec des larmes et avec du sang, telles que la *Bannière verte*; il a des peintures charmantes et pieuses, telles que les *Rogations*; il a des lettres d'amour fort dédaigneuses comme *La Saint-Jean*.

« Ce qui frappe dans ce bouquet varié c'est une note générale fière et sauvage, une indépendance du style et des pensées qui plaît, un caractère personnel et déterminé parfum d'air libre et de grands horizons. »

La presse locale ne peut que s'unir au concert d'éloges de la presse parisienne et applaudir au succès de ce livre, édité avec luxe par la maison Lemerre, de Paris (1).

Charles Buet, l'éminent auteur du *Prêtre et de tant d'autres ouvrages très-goutés*, a fait, sous forme de lettre à Francis Maratuech, la préface de *Rocailles ou choses de mon pays*.

Il dit à l'auteur: « Votre livre est bon. Il fait honneur à votre petite patrie, à votre coin natal que vous chérissez. Il est un fleuron à la couronne de gloire du Quercy, l'antique province illustrée dans les fastes du passé. »

Nous exprimons le vœu que ce premier livre de M. Maratuech, le sympathique directeur du *Feu-Follet*, ne soit pas le dernier.

J. G.

(1) Se vend chez Girma, prix: 4 fr.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 18 février 1883.

CONCERT

Donné au bénéfice de M. M^{me} et M^{lle} PHILIS AVEC LE BIENVEILLANT CONCOURS DE

La Lyre Cadurcienne
Et quelques Amateurs de la Ville.

Le **FER BIRAVANS**, (gouttes concentrées) est la préparation ferrugineuse qui approche le plus de la forme sous laquelle le fer est contenu dans le sang; dépourvue de qualités irritantes, elle constitue la préparation la plus précieuse sous laquelle on puisse administrer le FER.

NOUVEAUTÉS
A PRIX FIXE

Francis PONTIÉ

MARQUÉES
EN CHIFFRES CONNUS

Boulevard Sud, et rue Fénélon, à CAHORS.

EXPOSITION

Grande mise en vente des nouveaux Assortiments en Nouveautés de la saison d'Hiver.

EXPOSITION

Grand choix en étoffes pour robes. — Lainages. — Soieries. — Draperies. — Confections pour dames en drap, en Cachemire, en satin-soie ouaté. — Rotondes en fourrures. — Toiles fil en tous genres. — Tapis d'appartement. — Linge de table. — Cravates. — Foulards. — Costumes brodés, unis et écossais. — Manchons et Boas. — Indienne et cretonne pour meubles.

BON MARCHÉ SURPRENANT

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Faille soie noire pour robes, depuis.....	2 fr. 95 le m.	Services de table en fil, depuis.....	8 fr. » la douz.
Tissus lainé pour robes, depuis.....	0 30 —	Calicot et toile coton, depuis.....	0 45 le m.
Draperies fantaisie pour hommes, depuis.....	4 50 —	Manchons pour dames, depuis.....	3 » —
Confection pour dames, depuis.....	9 » —	Indiennes et cretonnes pour meubles, depuis.....	0 60 —
Toile pur fil pour chemises et pour draps de lit, depuis.....	0 80 —	Mousseline Rideaux, depuis.....	0 45 —

Spécialités de Nouveautés riches pour Corbeilles de mariage.

Châles Cachemire des Indes et Français. — Soieries en tous genres. — Confections. — Dentelles. — Fourrures. — Manchons. — Boas. — Lingerie pour dames et cravates. — Envoi franco dans tout le département depuis 20 fr.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS

Le système de vendre tout à Bon Marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison
Toute marchandise qui ne répond pas à la garantie est sans difficulté échangée ou remboursée au gré de l'acheteur.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémees. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Coutils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trousseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soieries. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT

CONTRE

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Congestion cérébrale,

Bile, Manque d'appétit,

Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE
NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants,

Dames enceintes ou en couches,

Viellards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris
et Pharmacies, Boîte 250.

VIGNES AMÉRICAINES

Boutures et racinés de toutes les variétés
Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU
PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault)
S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.

LA

VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

Le **NICOCIDE** est une délicieuse Pastille qui détruit l'effet nuisible de l'abus du Tabac et parfume l'haleine du fumeur. Se trouve dans tous les Bureaux de Tabac. L'inventeur, Chimiste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, expédie 2 Boîtes 2 fr. timbres. — M. Capart, à Baye (Gironde).

VENTE A CREDIT D'OBIG. DU CREDIT FONCIER
PAYABLES 10 ET 20 FR. PAR MOIS
TIRAGES A LOI 20 FR. PAR MOIS
PAR AN DE 100000 fr
Le 1^{er} paiement donne droit aux tirages.
Note explicative envoyée franco sur demande. Caisse de l'Épargne, 17, B^{is} Rochechouart, Paris

A TOUS CEUX QUI ECRIVENT!!
Moyennant 1 fr. en bon de poste adressé à M. Demouy, 2, rue Jarenté, à Paris, on reçoit franco 5 doses Poudre pour Encre noire ou violette, chacune donnant 1 litre d'encre au moins égale, si ce n'est supérieure à celle vendue partout 1 fr. 50 et 2 fr. le litre. — L'essayer, c'est l'adopter.

RECOUVREMENTS
SANS FRAIS ET A BREF DELAI
M. Prévost, 142, rue St-Antoine, PARIS, se charge de tous Recouvrements et Contentieux, sans recours contre ses clients, moyennant 2 0/0 d'honoraires sur toutes les sommes touchées. Renseignements de toutes natures. Représentation aux Assemblées de Créanciers, etc., etc.

EAU DE ZÉNOBIE
20 ANS DE SUCCÈS
LA COULEUR DES CHEVEUX
ultra non
SEULE PARFAITE
POUR RÉTABLIR
le rest pas une teinture, mais une lotion bienfaisante qui entretient et fortifie la chevelure en la débarrassant de tous les parasites. SEQUIN, rue Luquet, BORDEAUX
Se trouve chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs.
Se trouve à Cahors, chez Breil, parfumeur boulevard Nord; Didés aîné, boulevard Sud.

A VENDRE
UNE VIGNE
Sise à Roquebillières, attenant à la propriété de M. Pinochet, d'une contenance de 1 hectare 50 ares, avec Maison, Grange, Marquise, Fontaine. S'adresser à M. CHABAUD, perrier, place de la Halle.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.
Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits franco.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer à Cahors avec bail
UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée, disposée pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).

MEDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1884
Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.
SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr., PARIS, 13, Place de la Bourse, 13, PARIS

MACHINES A COUDRE
De la Maison **BARIQUAND et Fils**
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les
BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES
La BRETelle AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.
Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.
Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.